



La sécurité n'est performante que si elle est accessible

Économique et Ergonomique



GUIDE ECHAFAUDAGE

ROULANT MDS

Montage et Démontage en Sécurité



Ce guide est une information sur la législation de sécurisation du travail en hauteur pour l'échafaudage roulant de la gamme ALTRAD.





La réglementation du travail en hauteur avec un échafaudage roulant

Il existe plusieurs documents, qui permettent de renseigner les bonnes pratiques et les produits conformes. Ces textes, décrets, normes étant lourds à intégrer, voici une synthèse.

1-Le décret du 1er septembre 2004



Loi promulguée par décret, qui à valeur de référence auprès des instances compétentes lors de litiges.

- ▶ La prévention des chutes de hauteur est assurée par des garde-corps, placés à une hauteur comprise entre 1 m et 1.10 m et comportant une plinthe de butée de 10 à 15 cm.
- ▶ Les échelles, escabeaux et marches-pieds ne doivent pas être utilisés comme poste de travail.
- ▶ Toutes mesures doivent être prises pour éviter l'enlèvement temporaire de dispositifs de protection collective pour éviter les chutes.
- ▶ Une protection contre le risque de chute d'objet doit être assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage.
- ▶ Aucun travailleur ne doit demeurer sur un échafaudage roulant lors de son déplacement.

Plus d'information en
scannant ce QR Code





2-La NORME EN NF 1004

Plus d'information en scannant ce QR Code



Document qui contraint les industriels à concevoir des produits conformes à un cahier des charges techniques.

- ▶ Définition des classes de charge :
 - * Classe 2 pour une charge uniformément répartie de 150 kg/m².
 - * Classe 3 pour une charge uniformément répartie de 200 kg/m².
- ▶ L'acier doit être un acier galvanisé avec une épaisseur moyenne de 15µ.
- ▶ Toutes les roues doivent être équipées de frein.
- ▶ La distance entre le sol et la première marche ne peut excéder 400 mm.
- ▶ L'association des échelles doit se faire avec un emboîtement d'une hauteur minimale de 150 mm, sinon une goupille doit être prévue.
- ▶ Les surfaces d'accès et de travail doivent être pourvues de surface antidérapante.

3-Le référentiel de certification NF 096



Document qui ajoute certaines caractéristiques supplémentaires à la EN NF 1004. il garantit que chaque produit qui sort de la chaîne de production soit conforme aux attentes d'un cahier des charges. Cela permet l'utilisation de la marque NF et du logo NF.

- ▶ L'espacement maximum entre deux planchers doit être au maximum de 3 m.
- ▶ Le réglage des pieds doit être prévu pour pouvoir régler l'échafaudage d'aplomb au moins à 1% près.
- ▶ Mesure de traçabilité sur toutes les pièces, matières, accessoires.
- ▶ Essai régulier en sortie de production pour attester que chaque produit sorti de la production est conforme.
- ▶ Visite régulière d'un auditeur pour vérifier le respect de tous les essais du cahier des charges.

Plus d'information en scannant ce QR Code



4-La Recommandation R457

Plus d'information en
scannant ce QR Code



Elle a pour objet de favoriser une mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires et de rappeler les bonnes pratiques.

- Privilégier un matériel ergonomique, adapté au chantier.
- Privilégier un échafaudage conforme aux normes en vigueur (EN NF 1004).
- Privilégier un échafaudage MDS par conception indestructible.
- Privilégier un échafaudage admis à la marque NF.
- Privilégier un échafaudage imposant des planchers tous les 2 m avec la pose de garde-corps au préalable.



Elle intègre le montage et le démontage en sécurité, défini dans un **GUIDE de l'INRS pour l'échafaudage fixe avec 3 degrés de sécurité** :

MDS catégorie 1

Echafaudage à sécurité optimale : La première catégorie ne permet jamais de déroger au mode opératoire prévu en sécurité. Il est donc techniquement impossible d'effectuer autrement les opérations de montage ou de démontage.

MDS catégorie 2

Echafaudage à sécurité intégrée, difficilement contournable : La deuxième catégorie se monte et se démonte spontanément en sécurité. Le fait de déroger au mode opératoire engendre des contraintes telles qu'il est plus aisé de respecter le mode opératoire prévu en sécurité que de s'en affranchir.

MDS catégorie 3

Echafaudage à sécurité contournable : La troisième catégorie nécessite, pour que la sécurité du ou des monteurs soit assurée, de respecter strictement le mode opératoire prévu en sécurité. Le fait de déroger au mode opératoire n'engendre pas de contrainte particulière.



ALTRAD va plus loin en développant un concept

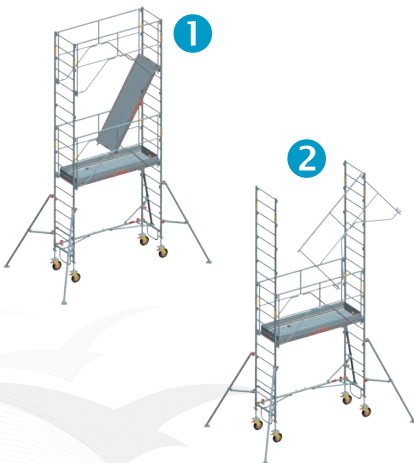
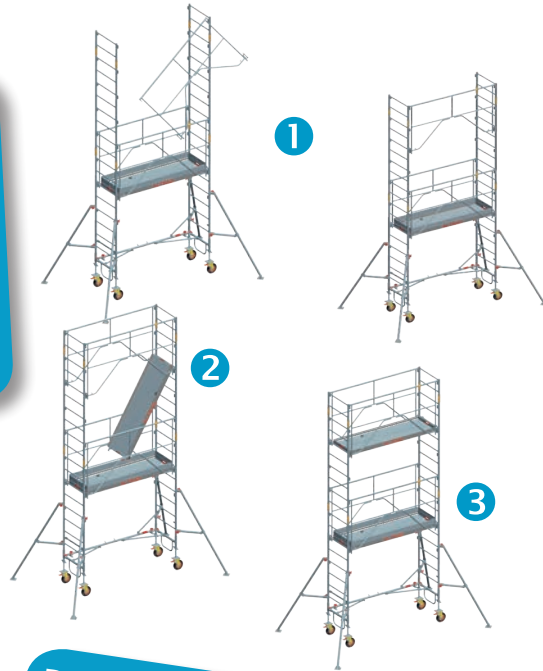


ALTRAD intègre sur sa gamme d'échafaudage roulant la dernière recommandation de l'INRS sur l'échafaudage fixe : le MDS, (Montage et Démontage en Sécurité).

En plus de cette désignation, l'échafaudage roulant ALTRAD MDS garantit que l'opérateur ne pourra pas mettre de plancher avant d'avoir mis au préalable les deux gardes-corps. Ceci par une conception innovante globale sur : les garde-corps, le plancher, les échelles. « Innovation brevetée ».

Montage en sécurité

- 1 Montage des deux garde-corps depuis l'étage inférieur sécurisé.
- 2 Mise en position d'une extrémité du plancher par une fixation sur les gardes-corps.
- 3 Mise en position de la seconde extrémité et fixation sur l'échelle.



Démontage en sécurité

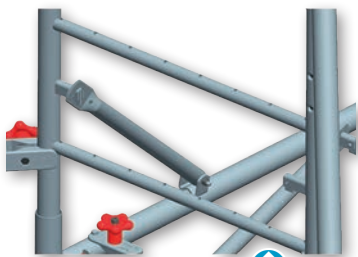
- 1 Démontage du plancher «opération obligatoire» pour pouvoir démonter les gardes-corps.
- 2 Démontage des deux gardes-corps depuis l'étage inférieur sécurisé.



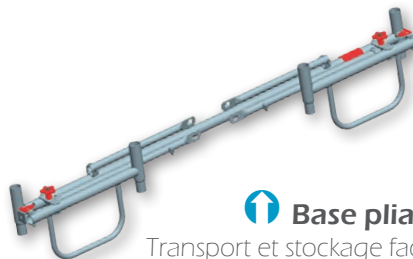
L'échafaudage roulant ALTRAD



Notre gamme a été développée dans l'objectif d'apporter à l'utilisateur un produit sécurisant, robuste et pratique.

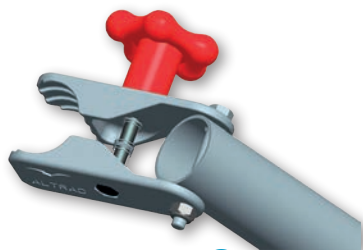


Antidérapant performant



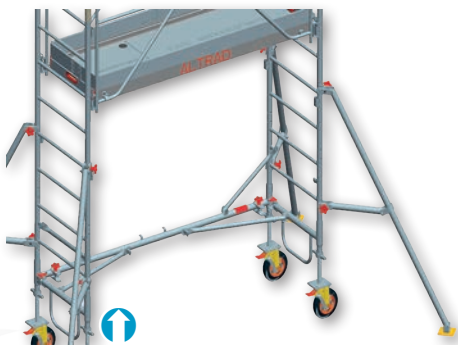
Base pliable

Transport et stockage facilité



Pince de stabilisateur

Fixation rapide



Géométrie pour un accès pratique

Plus besoin d'enjamber la base pour accéder à l'échafaudage



Plancher tous les 2 mètres

Pour plus de sécurité



L'échafaudage **PRO** autrement



Première marche
Intégrée à la base



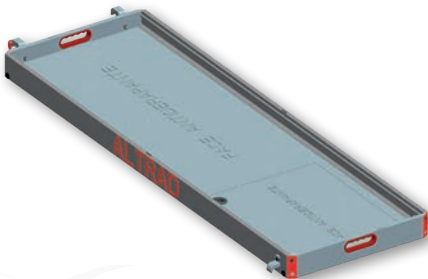
Demi-plinthe amovible
Pour un montage
du plancher plus pratique



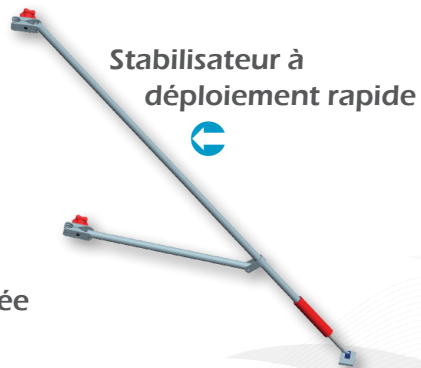
2 niveaux à bulle
Fixés sur la base pour
un montage d'aplomb



Planchers avec 4 poignées
Pour une manipulation plus pratique



Plancher avec une 1/2 plinthe intégrée
Pour éviter la chute d'objet lors du montage



**Stabilisateur à
déploiement rapide**





6 modèles pour chaque métier

La gamme 35 :

Un usage plutôt intérieur grâce à son agilité

- ▶ Passage dans les portes de 73 mm
- ▶ Déploiement rapide des stabilisateurs
- ▶ Éléments légers grâce à ses montants de diamètre 35 mm
- ▶ Hauteur maximale de 10 m travail

Adapté à l'extérieur

- ▶ Galvanisation à chaud
- ▶ Vérin de roue réglable

Longueur : **150 cm**
Largeur : **65 cm**
Hauteur maxi : **8 m**



Longueur : **200 cm**
Largeur : **65 cm**
Hauteur maxi : **10 m**



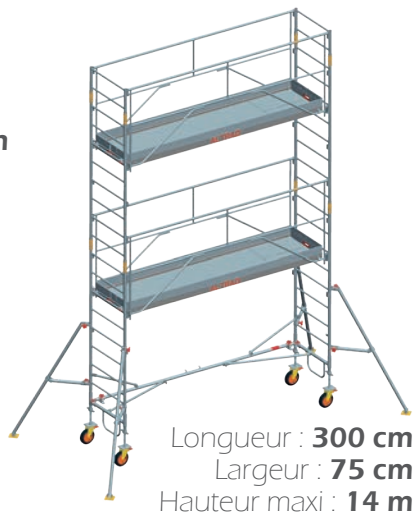
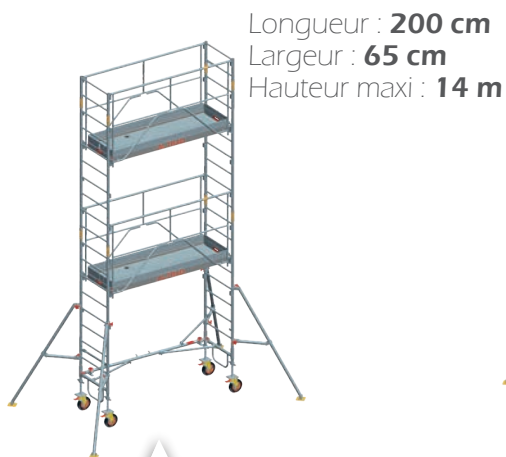
Longueur : **250 cm**
Largeur : **65 cm**
Hauteur maxi : **10 m**





La gamme 45 : Un usage extérieur, intérieur

- ▶ Hauteur importante 14 m travail
- ▶ Galvanisation à chaud
- ▶ Vérin de roue réglable
- ▶ Base pliable pour faciliter le transport et le montage intérieur



Le modèle 200 de la gamme 45 : Les avantages de la gamme 35 et 45

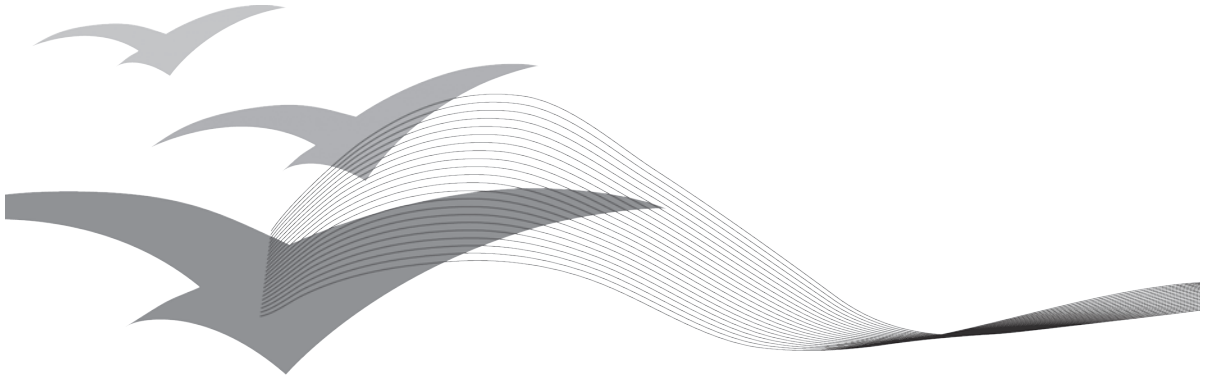
- ▶ Passage dans les portes de 73 mm
- ▶ Hauteur importante 14 m travail
- ▶ Galvanisation à chaud
- ▶ Vérin de roue réglable
- ▶ Base pliable pour faciliter le transport et le montage intérieur





A series of 25 horizontal blue lines spanning the width of the page, providing a template for text entry.





www.altrad.com

